

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE PIETRASERENA**

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 14 août 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

1- Mme Marie-Thérèse ORSINI, épouse de Mr Jacques Pierre NEGRE, demeurant à LE CRES (34920) 2 rue des Tamaris, née à PIETRASERENA (20251) le 11 février 1949 et mariée à la mairie d'ARLES (13104) le 16 septembre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts. 2- Mme Marie-Catherine ORSINI, demeurant à BORGIO (20290) 1615 avenue de Borgo Résidence du Levant, née à CONSTANTINE (ALGERIE) le 18 mai 1953 et pacsée avec Mr Alain ROSSI sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire à BASTIA, le 12 septembre 2022. 3- Mme Gisèle ORSINI, épouse de Mr Dominique MATTEI, demeurant à BIGUGLIA (20620) 16 lotissement Albella, née à OUED KEBERIT (ALGERIE) le 30 juin 1955 et mariée à la mairie de PIEDICORTE-DI-GAGGIO (20251) le 27 août 1983 sous le régime de la communauté. 4- Mme Padoue Marie DAMIANI, demeurant à PIETRASERENA (20251), née à PIETRASERENA (20251) le 10 avril 1924 et veuve de Mr Charles Louis ORSINI.

Ils possèdent ensemble depuis plus de trente ans, les biens immobiliers suivants : 1/ A PIETRASERENA (20251) lieu-dit Vignale, une propriété bâtie sur trois niveaux, une ancienne écurie, et diverses parcelles de terre attenantes cadastrée section B numéro 2 ldt Vignale pour 04a 80ca, section B numéro 3 ldt Minicaccia pour 02a 60ca, section B numéro 397 ldt Vignale pour 08ca, section B numéro 399 ldt Vignale pour 46a 13ca, section B numéro 401 ldt Minicaccia pour 29ca et section B numéro 402 ldt Minicaccia pour 37ca. 2/ A PIETRASERENA (20251) lieu-dit Vignale, trois parcelles de terre cadastrées : section A numéro 384 ldt Stazzona pour 86a 95ca, section A numéro 79 ldt Minicaccia BND dans une superficie totale de 02a 20ca prendre 02a 20ca, section A numéro 80 ldt Minicaccia BND dans une superficie totale de 45a 20ca prendre 22a 60ca, section A numéro 81 ldt Minicaccia BND dans une superficie totale de 42a 07ca prendre 41a 07ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)